


LE COMMERCE POUR TOUS

La déclaration ministérielle soulignant l'ouverture de la ronde Uruguay des négociations du GATT précise que les participants devront viser à établir un "cadre de principes et de règles pour le commerce des services et, en particulier, à élaborer éventuellement des disciplines par secteur en vue de l'expansion de ce commerce dans des conditions de transparence et de libéralisation progressive". Les objectifs visés dans les négociations entre le Canada et les États-Unis sont sensiblement les mêmes.

Dans ces deux séries de négociations, les discussions visant à en définir le cadre portent sur des points tels le traitement national, les procédures de réglementation, la libéralisation de l'accès aux marchés et le règlement des différends. Les restrictions touchant la mobilité de la main-d'oeuvre temporaire, la reconnaissance réciproque des compétences professionnelles et les règles gouvernementales en matière de marchés publics et de subventions font également l'objet de discussions.

Les négociateurs envisagent diverses possibilités d'établir des règles commerciales sectorielles à l'intérieur d'un cadre donné dans des domaines tels le transport, les télécommunications et l'informatique, les services financiers et les services d'ingénieurs et de gestionnaires conseils. Ils se penchent en même temps sur les problèmes propres à ces secteurs et à d'autres secteurs.

La plupart des obstacles au commerce des services étant de nature administrative ou réglementaire, les participants au GATT se sont engagés à respecter les objectifs qui président aux lois et règlements des pays en matière de services. Cette ligne directrice s'applique également aux discussions bilatérales sur le commerce des services entre le Canada et les États-Unis, lesquelles pourraient bien créer un précédent historique ouvrant la voie à un accord international plus large. 

Des bancs de pêche de Terre-Neuve aux usines du Québec et de l'Ontario, aux terres à blé des Prairies et aux forêts de la Colombie-Britannique jusqu'aux eaux gelées de la mer de Beaufort, le Canada tout entier tire bénéfice du commerce extérieur.

Il n'est pas de région du Canada qui n'exploite, transforme et exporte ses ressources à travers le monde. En 1986, nos exportations de marchandises ont totalisé 120 milliards \$, dont 93 milliards \$ ou 77 % étaient destinées aux États-Unis.

Toutes nos régions comptent sur les ventes aux États-Unis pour soutenir leur croissance et leur prospérité. Elles sont toutes à quelque degré tributaires du marché américain pour les biens et les services que nous ne produisons pas au pays ou pour lesquels nous sommes moins efficaces ou moins concurrentiels que notre voisin du sud.

Région après région, les faits et les chiffres illustrent l'importance du marché américain pour chaque province et chaque territoire tout comme l'importance d'y avoir un accès assuré devant la montée du protectionnisme et de la concurrence dans le monde.

La région de l'Atlantique

Le poisson, l'agriculture, les produits de la forêt, l'énergie et les minéraux constituent la base de l'économie des provinces atlantiques. Environ 75 000 emplois y dépendent du commerce extérieur. Outre des industries de transformation du poisson, la région possède un secteur manufacturier et technologique en pleine expansion.

En 1986, les provinces atlantiques ont exporté pour 5,7 milliards \$ de marchandises. Les expéditions du Nouveau-Brunswick ont atteint 2,6 milliards \$, dont 1,7 milliard \$ ou 65 % à destination des États-Unis. Les exportations de la

Nouvelle-Écosse se sont élevées à 2,1 milliards \$, dont 1,4 milliard \$ ou 71 % ont été absorbées par le marché américain. L'Île-du-Prince-Édouard a exporté pour 147 millions \$ et Terre-Neuve pour un milliard \$, dont respectivement 60 % et 55 % ont été acheminées aux États-Unis.

Le Québec

Bois, pâte et papier journal, aluminium et autres métaux non ferreux, électricité, wagons pour passagers, produits de l'aérospatiale, matériel de télécommunications et de transport sont les principales exportations du Québec qui sont, pour la plupart, écoulées sur le marché américain.

En 1986, le Québec a exporté pour 15,8 milliards \$ de marchandises aux États-Unis, ce qui représentait 76 % du total de ses exportations.

La province a compté pour 17 % de nos ventes de marchandises aux États-Unis et également pour 17 % du total de nos exportations dans le monde.

Près de 85 % des exportations du Québec sont des articles manufacturés et près de la moitié de ceux-ci sont des ressources semi-transformées, notamment des produits forestiers et des minéraux métalliques.

Ces dernières années, la province a accru sensiblement ses ventes de produits manufacturés de haute technologie – tubes électroniques et semi-conducteurs, produits aéronautiques et matériel de télécommunications.

L'Ontario

L'Ontario est le plus important négociant des provinces et territoires du Canada. En 1986, ses ventes de marchandises aux États-Unis se sont chiffrées à près de 56,3 milliards \$, soit 90 % du total de ses exportations. La province a compté pour près de 60 % de nos ventes aux États-Unis et pour 52 % du total de nos exportations dans le monde.